CONNAISSANCE DU TERRITOIRE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Juillet 2026

Enjeux régionaux de la transition industrielle

Les contributions du conseil scientifique



Vue aérienne de la centrale thermique EDF, Anse des Laurons.
© Région Sud / Wallis

Le conseil scientifique d'appui à la connaissance et à la planification stratégique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est saisi des enjeux industriels et énergétiques, pour guider les orientations économiques, sociales, environnementales et climatiques à venir, faciliter la décision en matière de transition écologique et de planification territoriale. Cette contribution, rédigée sous la direction du coprésident du conseil scientifique, Pierre Veltz, porte un regard sur le développement de l'industrie régionale dans son ensemble en vue de la prochaine modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Éléments de contexte

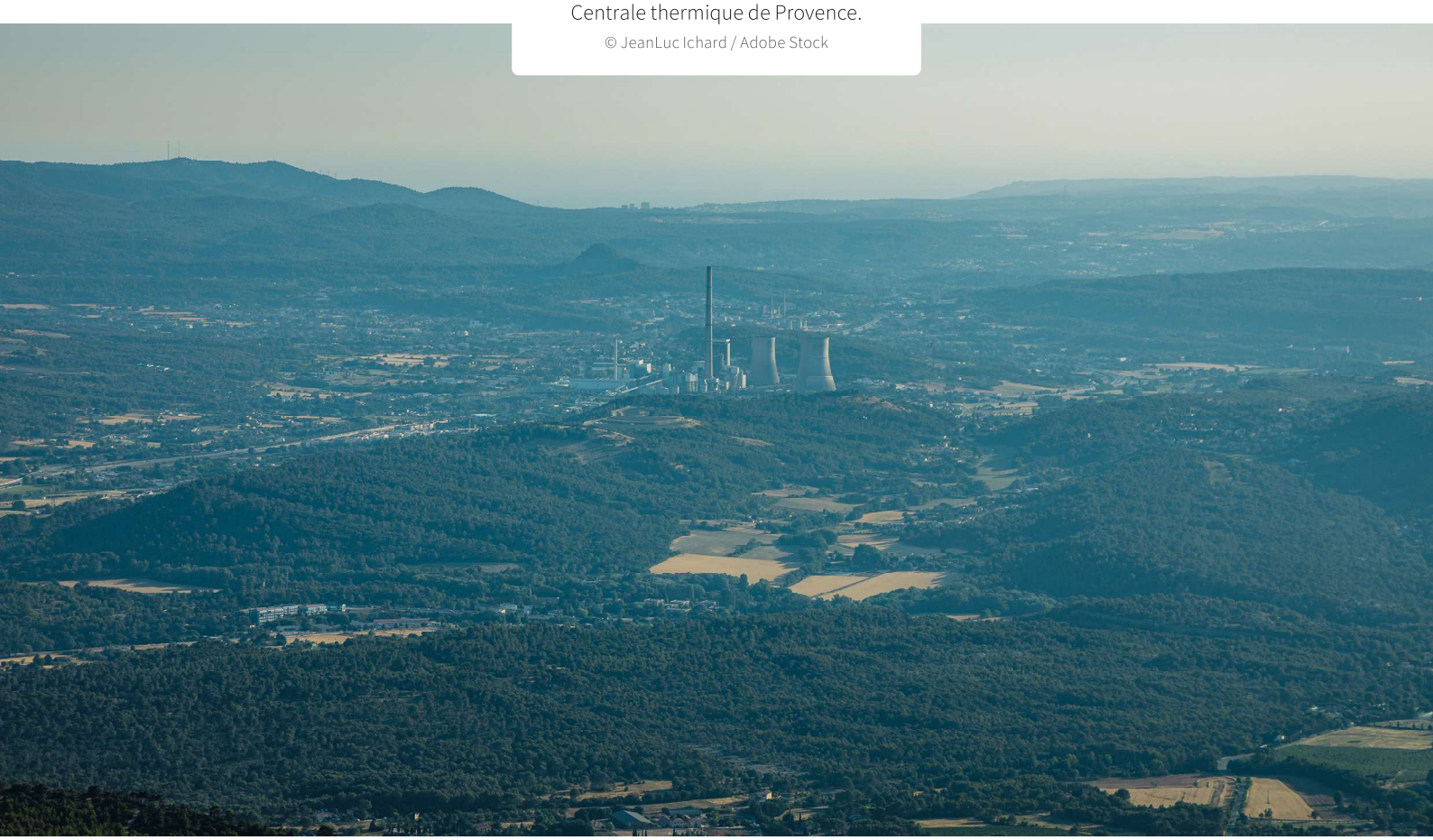
La situation actuelle de l'industrie manufacturière française et européenne est soumise à de fortes incertitudes (turbulences économiques, sociales, politiques et géopolitiques, coût de l'énergie, impacts de l'IA, crises sanitaires, changement climatique, érosion de la biodiversité, etc.) qui rendent toute prévision risquée. Dans la période récente (2018-2024), après des décennies de déclin, une réelle embellie est constatée. Au niveau national, l'emploi manufacturier s'est remis à croître et les ouvertures d'usines sont devenues plus nombreuses que les fermetures. Toutefois, le solde positif en emplois retrouvés résulte plus d'une diminution des destructions d'emplois que d'une création de nouveaux emplois. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a suivi la tendance nationale, de manière atténuée : elle a nettement moins souffert que d'autres régions (à l'industrie plus exposée) des effets de la désindustrialisation, notamment durant la décennie noire qui a suivi la crise financière de 2008-2009. Elle a connu ensuite, de manière continue depuis 2017, des créations nettes d'emploi (modérées).

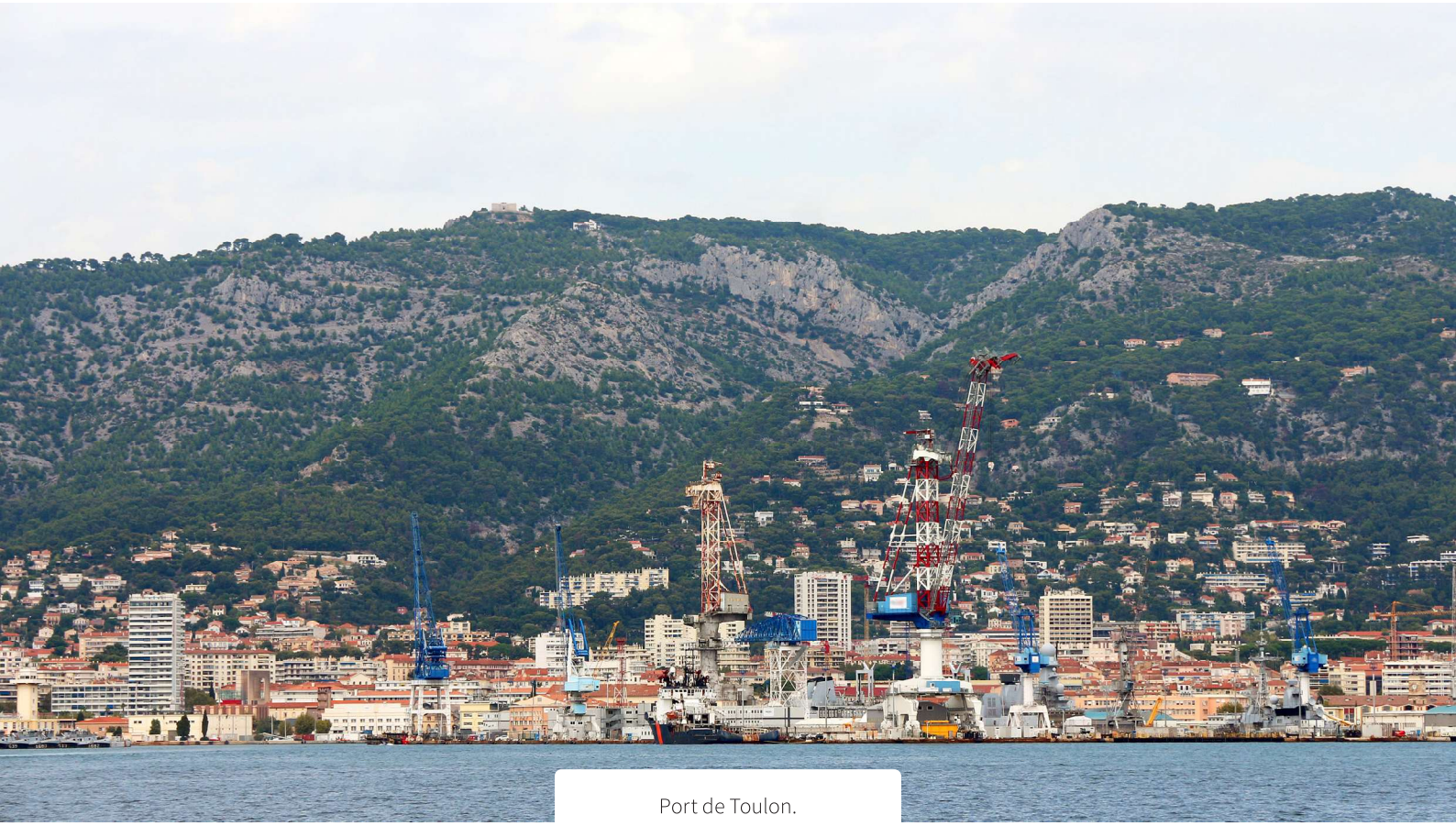
> *« La région présente une structure duale : d'un côté quelques grandes entreprises qui regroupent 30% des salariés, essentiellement dans les Bouches-du-Rhône et d'un autre côté un important tissu de PME et même de TPE géographiquement et sectoriellement très diversifié. »*

La structure industrielle de la région est particulière. Historiquement, la région possède peu d'industries fondées sur l'exploitation de ressources naturelles locales (hormis savon, parfum, huiles…). Elle a progressivement accueilli une industrie exogène et exportatrice, puissante, dans l'aéronautique, le spatial, la microélectronique, l'acier, la chimie et la pétrochimie, la pharmacie, la construction navale… Il en résulte une structure duale : d'un côté, quelques grandes entreprises (4 % des établissements) qui regroupent 30 % des salariés, essentiellement dans les Bouches-du-Rhône, et d'un autre côté, un important tissu de PME et même de TPE (moins de 10 salariés) géographiquement et sectoriellement très diversifié. Les projets récents portant sur l'économie de la décarbonation sont nombreux et tendent à renforcer le premier pôle, principalement dans la zone de Fos-Berre. Leur destin se décide principalement à une échelle nationale et internationale plus que régionale ou locale. Il faut aussi noter que Marseille est un hub d'envergure en matière d'infrastructures numériques (data centers, réseaux de fibres optiques sous-marines) qui devrait encore se renforcer avec

Centrale thermique de Provence.

© JeanLuc Ichard / Adobe Stock





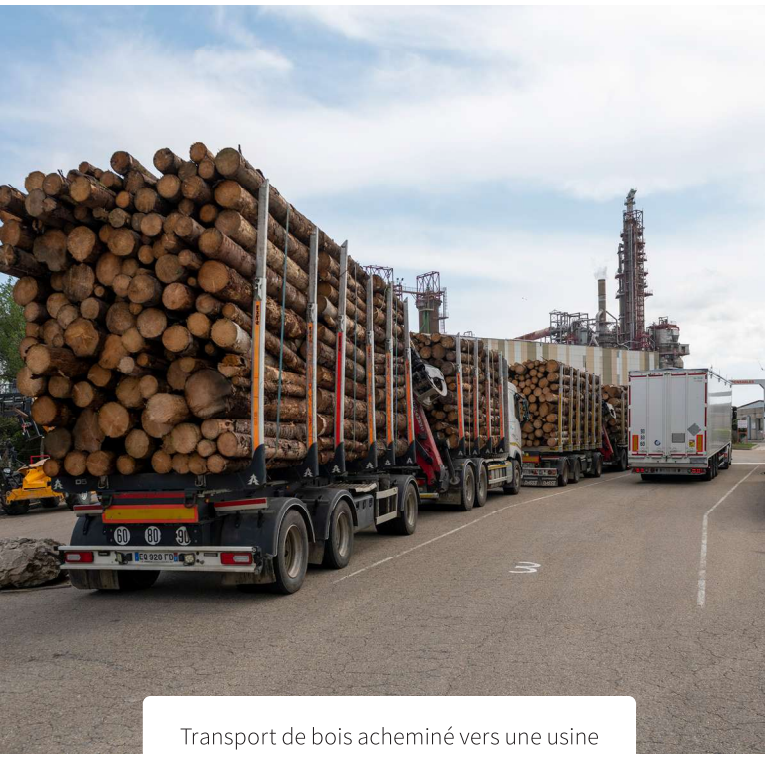
Port de Toulon.

© Jonathan Stutz / Adobe Stock

les projets mobilisant l'IA, mais que ces infrastructures, très couteuses, ont un fort impact foncier et énergétique à l'échelle locale, et un impact limité en matière d'emploi. Au total, l'industrie au sens large (énergie, transports et mines inclus) représente moins de 8 % de l'emploi régional, avec de fortes disparités selon les départements, contre 20 à 25 % dans les années 1980. À cette époque, ce taux régional était aligné avec la moyenne nationale. Aujourd'hui, il est nettement inférieur, le taux national étant de 14 %. En termes de valeur ajoutée, l'industrie (toujours au sens large) génère 13 % du total régional, nettement moins que dans d'autres régions industrielles, comme la région voisine Auvergne-Rhône-Alpes.

S'agissant du renouvellement de ce tissu et de l'économie de l'innovation, des écosystèmes dynamiques de startups se sont développés au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence et sur la Côte d'Azur (Sophia-Antipolis). Toutefois, le monde de la Tech reste en France extrêmement concentré en région parisienne. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'une des plus attractives pour les jeunes entrepreneurs, représente environ 6 % du total national de l'écosystème (selon la mission French Tech), soit moins que le poids de la population régionale (8 %). Compte tenu de l'ampleur du potentiel scientifique régional, ce taux est certainement trop faible.

La baisse relative de l'industrie dans l'économie régionale s'explique essentiellement par le développement très important du secteur des services, qui provient à la fois de l'externalisation d'activités de support dans l'industrie, du développement de l'économie résidentielle et des activités liées au tourisme et aux résidences secondaires. En 2022, un emploi sur deux dans notre région relevait du commerce, des transports et de services marchands divers (contre 45 % en France), et un emploi sur trois du secteur public et de la santé. Le niveau des emplois résidentiels rapportés à la population est très variable géographiquement. Il est relativement élevé au regard des revenus plutôt bas des habitants de la région par rapport aux moyennes nationales, mais il est « gonflé », surtout dans les agglomérations côtières, par l'offre destinée aux très nombreux habitants temporaires (tourisme, résidences secondaires…). La part du tourisme dans le PIB régional est évaluée à 13 % (plus que l'industrie manufacturière), soit trois fois plus que la moyenne nationale. Les emplois de services à la personne, liés notamment au vieillissement de la population, sont les champions de la création d'emplois, avec un rythme de croissance annuel élevé, malgré la difficulté fréquente de trouver des employés dans ces secteurs en forte tension.



Transport de bois acheminé vers une usine de pâte à papier.

© Région Sud/ Claude Almodovar



SICA, marché aux fleurs d'Hyères, chaîne de conditonnement.

© Région Sud / PBC L'agence

Points de vigilance au regard du SRADDET

1. S'intéresser au tissu des PME et des TPE par une approche territorialisée et régionalement structurée

L'attention des pouvoirs publics est attirée par les grands établissements et les nouveaux grands projets, surtout s'ils ont une dimension technologique de pointe. Mais l'avenir de l'emploi et le dynamisme économique et social de la région se jouent largement dans le tissu « classique » des PME et TPE (70 % des emplois) dont le potentiel est sous-estimé par les politiques publiques, même si les dispositifs d'aide et d'appui des collectivités locales sont nombreux. Ce tissu comporte des entreprises exposées à la concurrence internationale, tandis que d'autres servent plutôt des marchés locaux (économie résidentielle). Ces entreprises sont soumises, au même titre que les grandes, à une compétition accrue et ne sont pas à l'abri des évolutions globales du monde industriel, comme l'élévation constante du niveau moyen de qualification attendu des salariés. Pour les aider dans leur développement, une approche industrielle de proximité, qui s'entend à une échelle territoriale fine, est à adopter pour vérifier la cohérence de l'ensemble des stratégies sectorielles, des politiques d'accueil en matière de foncier industriel (ce dernier nécessitant des réponses spécifiques selon les différents contextes locaux), d'artificialisation des sols et d'aménagement du territoire, mais aussi des politiques de formation professionnelle au regard des métiers en tension.

> *« Le maintien du tissu de PME et de TEP qui maillent la région constitue un enjeu central pour la cohésion territoriale. »*

Dans le tissu de PME et de TPE qui maillent le territoire, il convient de ne pas opposer industries et services, mais plutôt de rechercher leurs complémentarités, le maintien de ce tissu économique constituant un enjeu central pour la cohésion territoriale, tout particulièrement dans les zones rurales ou peu denses où le chômage des jeunes augmente, en même temps que se raréfient les emplois des services publics qui constituent souvent l'essentiel

des emplois. Outre l'approche locale à privilégier, il est important d'organiser des échanges d'expériences entre territoires, de soutenir la solidarité et de réfléchir à des organisations en filières, allant de la formation professionnelle (nouveaux métiers) aux politiques structurées de réseaux de sous-traitance et de commande publique.

2. Ne pas isoler la réflexion sur l'avenir de l'industrie d'une réflexion globale sur l'ensemble du tissu économique et notamment des services

Après des décennies de discours sur la société « post-industrielle », un nouveau consensus semble s'établir autour de l'importance stratégique de l'industrie dans l'économie et la société. Les bénéfices traditionnels de l'industrie ont été remis en exergue : productivité et salaires plus élevés, rôle moteur dans l'innovation et capacités exportatrices. À cela s'est plus récemment ajouté l'impératif de résilience et de réduction des dépendances externes, dont le grand public a pris conscience durant la Covid-19. L'objectif de réindustrialisation s'est ainsi traduit par diverses politiques nationales déployées territorialement (« Territoires d'industrie » par exemple). Ces politiques pro-industrielles ont toutefois un défaut important : elles isolent trop strictement le secteur manufacturier des autres secteurs de l'économie, et notamment des services professionnels qui prennent une place croissante dans les exportations, la production de valeur ajoutée, l'innovation organisationnelle et technique. En réalité nous sommes entrés dans une ère non pas post-industrielle, mais « hyper-industrielle », où les frontières entre le monde manufacturier, les services et le numérique deviennent très poreuses, et relèvent désormais plus d'un artefact statistique que de la réalité. C'est donc cet ensemble large que le SRADDET devrait considérer.

Quatre constats viennent à l'appui de ces remarques générales :

→ même si la réindustrialisation espérée se produit, elle ne créera que peu d'emplois directs. Il faut dissiper les illusions sur ce point. Les emplois seront de moins en moins nombreux dans la fabrication directe, les usines, les ateliers ou les entrepôts, car l'automatisation va continuer et même s'accélérer avec l'IA. Les emplois seront de plus en plus créés dans la « périphérie », c'est-à-dire dans des entreprises de services spécialisés nécessaires pour faire fonctionner une industrie modernisée et hautement technologique. L'existence de ces écosystèmes de services constituera un facteur de localisation crucial pour les entreprises de production ;

→ une grande firme industrielle aura un ancrage territorial et social complétement différent selon sa capacité à générer (et sa possibilité de s'appuyer sur) un tel écosystème de services. L'autre scénario est celui des usines-tournevis installées pour des raisons purement géographiques ou opportunistes, sans lien profond avec le territoire local. C'est un enjeu majeur pour les nouveaux sites (ceux de la production de batteries par exemple) ;

→ en dehors du secteur manufacturier et de ses prolongements directs, des entreprises de services « exportatrices » peuvent créer des pôles d'emplois relativement importants, comme à Sophia-Antipolis (4500 emplois chez Amadeus, nombreux cabinets de conseil et d'ingénierie…) ;

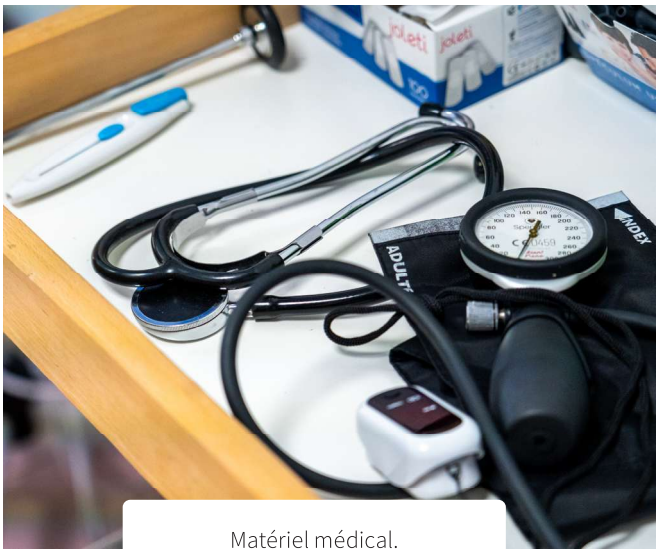
→ en matière de création d'emplois, le déploiement d'un écosystème industriel low-tech, adapté aux besoins réels des utilisateurs, mais aussi la bioéconomie ou encore l'artisanat industriel moderne, comme le souligne l'ADEME, seront aussi pourvoyeurs d'emplois.

Inauguration du pôle logistique du
Marché d'intérêt national (MIN) de Châteaurenard.
© Région Sud / Pierre-Emmanuel Trigo



3. En termes d'emplois et de revenus, les secteurs des services aux particuliers et aux personnes constituent l'enjeu principal

Dans notre région, comme ailleurs en France, une dynamique délétère a conduit au fil des dernières décennies à une érosion des emplois de qualification moyenne (ouvriers qualifiés d'industrie, secrétaires qualifiées, etc.) et à une bipolarisation croissante du marché du travail : d'un côté, le périmètre en extension des emplois hautement qualifiés (englobant partiellement l'industrie) et de l'autre, l'ensemble très largement majoritaire, peu structuré, des emplois de services aux particuliers et aux personnes. Une part importante de ces emplois est jugée essentielle dans nos vies quotidiennes (la période de la Covid-19 l'a démontré) et pourtant, ce sont des emplois souvent précarisés, mal payés et mal reconnus. Leur qualification est basse, car l'accès aux emplois demande peu de diplômes, alors qu'il s'agit souvent de tâches complexes, comme le soin aux personnes dépendantes. Le devenir de ces emplois, leur qualification et leur reconnaissance constituent un enjeu économique, social et politique majeur. Ce monde d'emplois de services dits « peu qualifiés », souvent occupés par des femmes, parfois par des personnes surdiplômées, est divers, atomisé, difficile à cibler par des politiques spécifiques. Il est donc peu abordé, et ce d'autant moins que les évolutions précitées sont considérées naturelles et inéluctables. En ce sens, le CS plaide en faveur d'une politique structurée des services aux personnes, en parallèle de la politique industrielle.



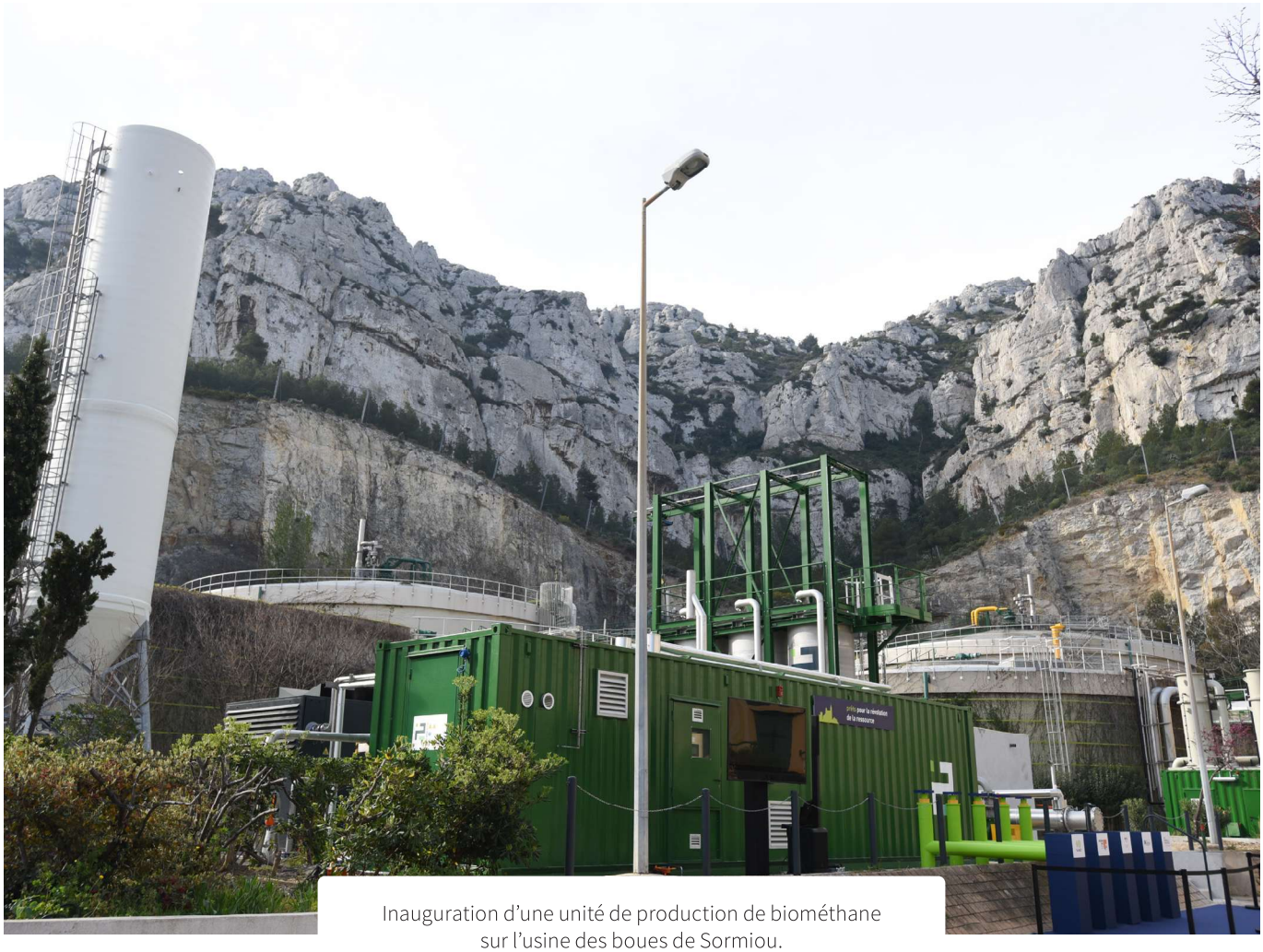
Matériel médical.

© Région sud / Lara Balais



Turbine hydroélectrique.

Région Sud / Régis Cintas-Flores



Inauguration d'une unité de production de biométhane sur l'usine des boues de Sormiou.

© Région Sud / Jean-Pierre Garufi

4. Sortir du flou dans la définition du « verdissement productif »

La notion d'« industrie verte » ou de « système productif vert » doit être précisée. Citons d'abord les secteurs directement liés à la protection et la gestion de l'environnement (green tech). Ces secteurs, dont la limite est floue (la question d'y intégrer la gestion de la ressource en eau se pose, par exemple), méritent une grande attention, car leur place va croître, du fait notamment de la nécessaire adaptation au changement climatique, sachant que ces emplois verts créés s'avèrent souvent précaires (dans le secteur de l'entretien des espaces naturels, par exemple). Mais, au-delà de ces secteurs green tech particuliers, la question centrale est évidemment celle du verdissement de l'ensemble du système productif, avec la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, ses pollutions, ses prélèvements excessifs en ressources diverses (eau, matières premières, foncier), mais aussi ses impacts sur la biodiversité (le vivant). La question, très complexe, inclut au premier chef la décarbonation, mais elle ne se réduit pas à ce volet :

> *« Ce double mouvement vers la décarbonation et l'électrification constitue en lui-même une opportunité de développement d'emplois et d'activités »*

→ s'agissant de la décarbonation, la piste principale dont nous disposons aujourd'hui est l'électrification des usages avec un mix électrique décarboné. Ce basculement ne vise pas principalement le vecteur électrique lui-même, déjà largement décarboné, mais les 60 % de nos usages utilisant des énergies fossiles, un choix qui nous rend dépendant des fournisseurs étrangers et qui plombent nos balances commerciales dans les domaines de la mobilité, du bâtiment, de l'agriculture, des process industriels… Dans ce dernier champ, l'enjeu principal, et de loin, est celui des industries lourdes qui concentrent les émissions, notamment dans la zone Fos-Berre. Mais les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, le chantier devrait s'étendre progressivement à tous les secteurs, or les coûts d'investissements pour électrifier les process (renouvellement des machines) sont mal connus et sans doute sous-évalués. Ce double mouvement vers la décarbonation et l'électrification constitue en lui-même une opportunité de développement d'emplois et d'activités utiles, dont la région devrait se saisir de manière structurée, qui serait à associer à la gestion renouvelée des flux de matières ;



Centrale photovoltaïque flottante.

© Région Sud / Claude Almodovar

→ la décarbonation, aussi importante soit-elle, ne sera pas suffisante pour réussir la mutation vers une industrie (et plus généralement une économie) durable. Deux autres enjeux sont cruciaux : la sobriété dans les consommations, qui impose de requestionner les besoins essentiels de l'ensemble des acteurs des territoires, quels que soient leur statut, position, rôle et situation, et la circularité qui implique une évolution profonde du système économique d'échange et de production, et ce à tous les stades du cycle de vie des biens et des services. Dans le secteur de la mobilité, même si cet exemple est souvent mis en avant, il faut rappeler que remplacer les SUV existants par des SUV électriques décarbonés n'est pas la solution. Les différentes études l'ont démontré. L'enjeu est plutôt de chercher à promouvoir des voitures moins coûteuses, moins lourdes et plus sobres dans leur conception même, et des solutions destinées à réduire l'autosolisme et, plus généralement, la dépendance à l'automobile qui reste pourtant incontournable dans certains cas (dans les zones peu denses, par exemple). La sobriété ne consiste pas juste à réduire les consommations de tout type, mais à les réorienter vers des formes plus durables. Elle passe par des comportements individuels, mais surtout par de nouvelles organisations collectives moins gaspilleuses d'énergie (sobriété systémique). La notion de circularité est cruciale pour réduire les gaspillages et diminuer la linéarité encore massive de nos systèmes industriels (le principe reposant sur une extraction des ressources naturelles, puis une transformation d'une faible partie d'entre elles et l'abandon d'une majorité d'entre elles sous forme de déchets sans valorisation). Mais cette circularité est en général elle-même perçue de manière trop étroite, réduite au recyclage des déchets et à la valorisation de sous-produits. La circularité au sens large implique l'ensemble de la chaîne productive, à commencer par la conception des produits qui devrait favoriser la simplicité, la réparabilité et la recyclabilité. Il s'agit en réalité de promouvoir une autre vision globale du système productif. De nombreuses entreprises ont engagé ce chantier et des dispositifs de partage des expériences seraient très utiles sur ce sujet souvent considéré, à tort, comme marginal et parfois limité à l'économie sociale et solidaire ;

→ il est important de rappeler que le développement de l'industrie décarbonée, surtout dans ses composantes d'industries lourdes et circulaires, comporte des incertitudes et repose sur des paris technico-économiques, souvent présentés comme inéluctables aux acteurs locaux. Or, il est essentiel que le débat sociétal ne porte pas seulement sur les conséquences sociales ou environnementales de ces grands choix (comme ceux qui sont engagés dans la zone Fos-Berre), mais aussi, plus en amont, sur l'explicitation de ces choix industriels eux-mêmes, sur la complexe balance entre coûts et avantages vus à diverses échelles (pour l'intérêt national et les populations locales). Il importe aussi que ces projets, même s'ils contribuent positivement à la réduction des émissions carbonées, ne perçoivent pas les facteurs environnementaux localisés comme des variables d'ajustement secondaires.

5. Pour une vision prospective systémique et une planification territoriale ambitieuse et durable : imaginer et faciliter de nouvelles formes de production fortement territorialisées

Le mot de réindustrialisation a le grave inconvénient de laisser penser qu'il suffirait de revenir en arrière sur des décennies de désindustrialisation, dont les causes sont d'ailleurs souvent mal perçues (les délocalisations vers les pays à faible coût de main-d'œuvre y ont joué un rôle important, mais bien moindre que celui des gains de productivité). L'enjeu est surtout d'inventer l'industrie et plus généralement le système productif (industries, services, numérique) de demain. Une réflexion prospective serait à cet égard utile.

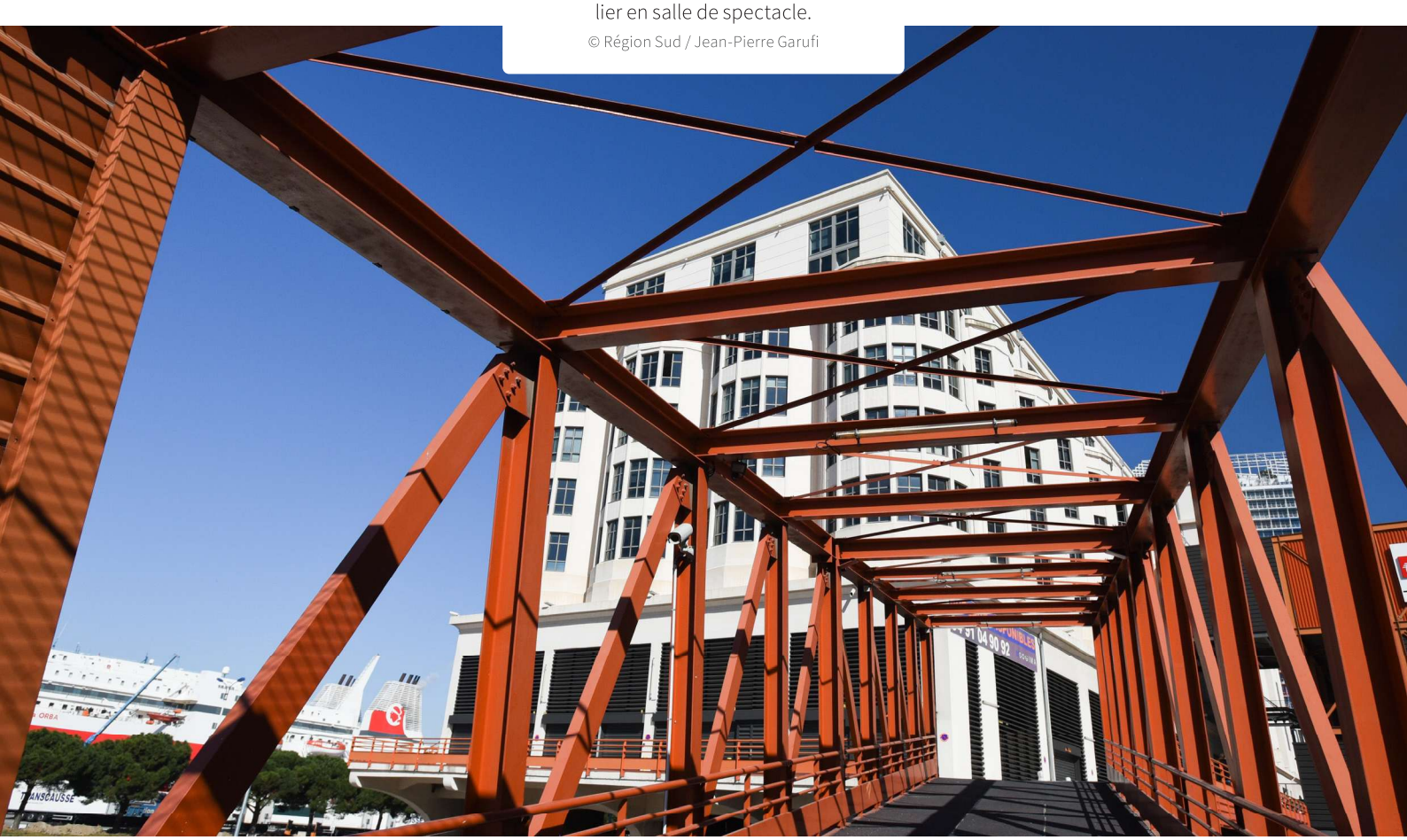
> *« L'enjeu est d'inventer l'industrie et le système productif de demain »*

Deux évolutions sont, par exemple, de nature à transformer assez profondément le paysage productif. La première est le glissement du centre de gravité de l'économie depuis la production en masse d'objets de toute nature (ceux qui peuplent nos habitations, nos garages, nos cuisines, nos salons…) vers des produits et des services qui touchent directement l'individu dans son intimité, son corps, son cerveau, ses émotions : la santé, le bien-être, l'alimentation de qualité, l'éducation, le divertissement, la sécurité personnelle… Avec le vieillissement de la population et l'augmentation du temps libre, ces secteurs sont aujourd'hui ceux qui connaissent la plus forte croissance. Et cette tendance va continuer. Une telle économie « humano-centrée » a des propriétés très différentes de l'économie de production massive d'objets. Elle peut être dominée par des acteurs globaux, comme les géants du numérique, futurs maîtres de l'IA, qui en font la cible privilégiée de leur développement, mais elle offre aussi des opportunités, encore inexplorées, de développer ces activités et ces secteurs sur une base territoriale et coopérative.

Une autre évolution majeure concerne les formes de la mondialisation. Les relations entre le global et le local sont en train de se redessiner. Cela vaut pour l'énergie comme pour la production manufacturière et les services productifs. Dans l'énergie, la révolution mondiale des renouvelables (90 % des nouvelles capacités électriques ont été installées dans le monde en 2024) implique la création de grands systèmes, y compris internationaux, grâce notamment aux nouveaux réseaux à très haut voltage et courant continu qui vont interconnecter des pays, voire des continents. Mais elle ouvre en même temps la possibilité de développer des systèmes locaux, des microgrids communautaires, basés sur l'autoconsommation collective, ce qui transformera le rapport des citoyens à l'énergie, au-delà des initiatives actuelles.

Le CEPAC Silo, conversion d'un silo céréalier en salle de spectacle.

© Région Sud / Jean-Pierre Garufi





Inauguration du pôle d'innovation The Camp.
© Région Sud / Franck Pennant

De manière similaire, dans le monde manufacturier, les interdépendances à grande échelle subsisteront, mais avec la robotisation croissante dopée par l'IA, les pièces lourdes et encombrantes de l'industrie lourde, par exemple, circuleront de moins en moins sur de longues distances, d'autant moins que le coût de la main-d'œuvre ne sera plus un facteur de localisation important. Grâce aux jumeaux numériques, il sera possible de reproduire à proximité immédiate des utilisateurs les objets voulus, y compris en les personnalisant. La valeur va se déplacer sur ces objets virtuels. Les grands acteurs vont évidemment se saisir de ces nouveaux modèles qui favoriseront les pays riches au détriment des pays pauvres, perdant l'avantage comparatif des bas salaires. Mais, en même temps, comme dans l'énergie, des acteurs locaux, voire micro-locaux, pourront se saisir de ces outils, avec des équipements de moins en moins coûteux, pour créer de nouvelles offres fortement territorialisées plus orientées vers les ressources locales, l'économie de la fonctionnalité, la prise en compte des externalités positives et négatives dans le coût des biens et services…

Un univers néo-artisanal et néo-industriel pourra ainsi se développer sur une base locale et micro-locale. Pour les régions attractives d'un point de vue résidentiel, comme la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (zones géographiques peu denses comprises), des pistes potentielles de développement (durable), susceptibles de transformer à terme le paysage social et économique, existent. Les facteurs de développement essentiels dans ces nouvelles formes n'ont plus grand-chose à voir avec les facteurs traditionnels (foncier, localisation, infrastructures). Ils seront essentiellement immatériels : imagination, talent, capacité d'entreprendre, capacité de coopération…

Ouvrir un chantier de réflexion prospective sur ces évolutions futures, en adoptant une approche systémique rendant interdépendantes toutes les composantes des territoires (économie, énergie, social, santé, climat, biodiversité, ressources naturelles, paysages…), favorisant la solidarité et les rééquilibrages territoriaux, mais aussi la gestion des risques et la qualité de vie des habitants et le bien-être de tous, permettrait de penser l'avenir régional au-delà des urgences du présent et des horizons temporels courts.

FOCUS 1

Ingrid MAZZILLI

Maître de conférences en sociologie à Aix-Marseille Université

L'anticipation de l'évolution des compétences (formation, emploi) dans l'industrie

La question de l'anticipation de l'évolution des compétences est un point crucial de la transition sociale et environnementale, dont l'importance est clairement identifiée par différents organismes à portée internationale et nationale, et traitée dans différents projets européens. Cette transition fait écho dans ce qui suit aux « transformations globales et systémiques qui font évoluer les systèmes sociotechniques vers des avenirs durables, envisagés collectivement, qui sont eux-mêmes continuellement négociés et redéfinis » (Wesche et Hendricks, 2026).

La littérature en sciences de gestion est claire sur le fait que l'impératif de transition sociale et environnementale dans l'industrie (et plus largement dans tous les secteurs économiques) amène à repenser en profondeur les activités humaines, ce qui implique de s'organiser et de travailler autrement à la fois individuellement et collectivement. Ces changements ont un impact direct et indirect sur la configuration du marché du travail et nécessitent de redéfinir le contour des métiers et des compétences des personnes en activité professionnelle ou en recherche d'emploi, traduisant leurs capacités à réaliser une mission ciblée aujourd'hui et demain. Certains pans entiers de nos économies sont en effet voués à disparaître ou à évoluer en profondeur, tandis que de nouveaux métiers émergent et émergeront à l'avenir. Les organisations qui emploient des salariés ou mobilisent des non-salariées, et leurs dirigeants, sont appelées à s'engager concrètement au regard des transitions, car les métiers et les compétences évoluant, il est nécessaire de faciliter ce renouvellement et en conséquence, de transformer les savoirs, d'actualiser les apprentissages et de revoir globalement le système de formation professionnelle et continue. À travers toute la chaîne de valeur des entreprises publiques et privées, il est essentiel de repenser toutes les facettes des métiers (respect de nouvelles réglementations, usages de techniques ou de matériaux différents, évolution de l'organisation des équipes…), ce qui demande de s'intéresser aux emplois dits « verts », mais aussi d'appréhender la réorientation de toutes les compétences à l'échelle des territoires.

Dans ce contexte, la collaboration des acteurs à l'échelle locale est considérée comme l'un des niveaux d'action clé pour porter des projets de transition juste (OCDE, 2023). Le territoire, qui s'assimile ici à un périmètre de l'action collective pertinent et coconstruit par les acteurs, constitue une approche privilégiée pour élaborer les transitions sociales et environnementales, car il permet de favoriser la prise en compte des besoins et des savoirs locaux tout en assurant un relai avec des niveaux d'action plus larges (nationales, internationales).



Cité de l'innovation et des savoirs d'Aix-Marseille Université.

© Région Sud / Yann Bouvier

Identifier, organiser et orchestrer la réorientation des compétences, dont nos sociétés ont besoin, peut se réaliser dans le cadre d'une approche écosystémique qui encourage la mise en œuvre de projets multi-acteurs rassemblés au sein de formes de gouvernance territoriale et partagée. Il s'agit d'identifier et d'anticiper les compétences pour accompagner les activités des acteurs locaux. Aujourd'hui, ce travail doit se faire pour répondre aux besoins actuels et à court terme de l'économie, alignés sur des trajectoires de développement soutenables et dans le respect du vivant, mais aussi tendre vers des sociétés plus sobres et connectées à leur territoire. Cela implique de développer de nouveaux emplois et activités non destructeurs de nos ressources. Ces projets de gestion des ressources humaines (GRH) à l'échelle territoriale et écosystémique supposent un travail de mise en dialogue entre les différents acteurs : acteurs publics, entreprises du secteur privé, associations, acteurs de la formation initiale et professionnelle, organismes de formation, syndicats…

La Région Sud est appelée à jouer un rôle majeur dans l'émergence et l'orchestration de ces formes de gouvernance territoriale, portées par des organisations ayant la capacité à animer et piloter des projets d'identification et de réorientation des compétences.

FOCUS 2

Jean-Pierre GAUDIN

Politiste et urbaniste, professeur des universités et directeur de recherche à Science-Po Aix

Territorialisation et industrialisation : des conditions de possibilité exigeantes

La référence à la « territorialisation » des politiques industrielles et à la réindustrialisation nationale est aujourd'hui omniprésente. Encore faut-il qu'elle s'accompagne de politiques publiques ambitieuses, conduites à la bonne échelle, ainsi que d'instances de dialogue public-privé et de dispositifs de contractualisation permettant une hiérarchisation des priorités de développement économique qui accompagnent le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Pour ce faire, une réponse à deux types de questions, conduisant à des diagnostics et des recommandations, est proposée.

Quelles nouvelles politiques de zones d'activité pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ?

Il est primordial d'interroger les conditions de possibilité (politiques et techniques) d'un développement économique et industriel plus territorialisé. Au-delà des opportunités foncières permettant l'implantation ou l'extension d'un tissu industriel (voir la contribution principale du conseil scientifique), il est nécessaire de s'interroger sur la capacité d'action des EPCI et des intercommunalités, mais aussi sur les outils financiers et techniques à leur disposition.

Sur le plan de l'action économique locale, relevant de leur compétence, trois orientations méritent d'être clairement avancées :

- la première consiste à freiner la multiplication des zones d'activités économiques (ZAE). Leur prolifération, souvent concurrentielle et mal coordonnée, constitue aujourd'hui un problème majeur. Plutôt que d'ouvrir de nouvelles zones, il serait préférable de concentrer l'action publique sur la rénovation, la requalification et la réhabilitation des ZAE existantes, en mobilisant les outils d'urbanisme et de politique foncière dont disposent les EPCI, et en développant, lorsque nécessaire, des dispositifs financiers incitatifs spécifiques pour les zones d'activités économiques privées (qui peuvent constituer par endroits une part importante du parc) ;
- la deuxième orientation relève d'un changement de logique en accompagnement du SRADDET : il s'agit pour les intercommunalités de se doter de véritables stratégies de zones d'activités, non plus fondées prioritairement sur les opportunités foncières, mais sur une réflexion en termes de filières, de complémentarités productives et de « chaînons manquants ». Cette approche suppose également une réurbanisation des zones d'activités, souvent très dégradées sur les plans environnemental et paysager : requalification des voiries, végétalisation, amélioration des accès, développement et intégration de services (restauration, services aux salariés, infrastructures numériques). L'objectif est de transformer ces espaces purement productifs en lieux de vie et de travail attractifs ;



Parc d'activités du Carreau de la Mine de Meyreuil, lauréat du Label PARC+.

© Povillon ARBE 2023

– la troisième orientation appelle une intervention à l'échelle régionale afin de modérer la concurrence entre territoires. Si la compétition pour l'implantation d'activités a longtemps été perçue comme positive, notamment en matière de création d'emplois, ses effets pervers sont désormais bien identifiés. Il serait nécessaire de développer systématiquement des bilans coûts-avantages intégrant l'ensemble des ressources mobilisées et des externalités générées, et d'encourager des formes de coordination interterritoriale. À titre d'exemple, il faut éviter que certaines ZAE se développent en se greffant simplement sur des réseaux routiers préexistants, générant des nuisances et des flux supplémentaires. Dès lors, il est pertinent de poser la question des mobilités à l'échelle inter-EPCI, afin de prévoir des réseaux de transport adaptés et moins polluants (par exemple, des zones d'activités supprimant certains parkings pour favoriser la mobilité collective).

Entre co mpétitivité internationale et coopération territoriale : peut-on favoriser des systèmes productifs locaux par des partenariats rénovés ?

Les enseignements des expériences passées

Les modalités de systèmes productifs locaux (SPL) plus intégrés ont déjà fait l'objet de plusieurs expérimentations politiques dans le passé. L'exemple des districts industriels italiens a tout d'abord constitué un modèle de collaboration et de structuration en réseau des acteurs d'une même filière à l'échelle territoriale. Certaines régions du nord-ouest italien sont constituées de petites et moyennes villes organisant des tissus de PME, elles-mêmes structurées autour d'un produit phare. Cette spécialisation productive leur a permis de mutualiser certains coûts de production et d'assurer une coordination, ainsi qu'une dynamique d'innovation au sein d'une même filière économique. Toutefois, la réussite de ces districts reposait non seulement sur des logiques économiques, mais aussi sur une forte homogénéité socioculturelle, des relations d'interconnaissance et une accumulation progressive de savoir-faire locaux. Ces conditions se sont révélées difficiles à transposer en France. La tentative opérée par la DATAR de favoriser les SPL, notamment par des primes à l'installation et par l'animation locale autour des chambres de commerce et des acteurs économiques territoriaux, s'est heurtée à l'affaiblissement, dans une concurrence internationale croissante, des « locomotives économiques » qui constituaient des donneurs d'ordre régionaux.

À cette politique des SPL abandonnée au début des années 2000, a succédé une politique de pôles de compétitivité prenant acte de ces évolutions. Il s'agit d'un changement de paradigme où l'aide aux tissus économiques locaux était désormais pensée dans un contexte de concurrence internationale. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de grands pôles se sont ainsi structurés, comme Optitec à Marseille. Mais il faut penser et intervenir aussi à d'autres échelles dans le cadre du SRADDET.

Concevoir de nouveaux types de partenariats locaux

Dans le contexte actuel de concurrence mondialisée, soutenir des dynamiques microlocales et territorialisées est essentiel, dans les conditions d'installation et de localisation préférentielle de l'industrie que le SRADDET a vocation à encadrer.

Il n'existe pas de formule magique, mais il faut cibler plus finement les entreprises – notamment les TPE, les PME et certaines entreprises de taille intermédiaire (ETI) – en accordant de l'importance au tissu tertiaire environnant et au microtertiaire. Cela implique des zones d'activités plus spécialisées, mieux aménagées, en tenant compte des données environnementales. Elles doivent être accompagnées d'infrastructures de communication diversifiées, et plus particulièrement, de politiques de formation professionnelle plus ciblées en fonction des spécialisations microlocales. Ces différents outils ne sont pas fondamentalement nouveaux, mais ils doivent être actualisés et appliqués avec dynamisme à l'initiative de la Région et des relais territoriaux.

Une gouvernance adaptée à ces enjeux

Cette question est décisive. La coordination entre acteurs publics (collectivités, État) et privés (entreprises et leurs structurations professionnelles) ne peut pas reposer sur des dispositifs formels sans grande portée réelle. Les processus participatifs (tables rondes, groupes de travail hybrides associant acteurs publics et privés) n'auront de sens que s'ils sont pris au sérieux, c'est-à-dire adossés à de véritables incitations financières et à des engagements pluriannuels. La contractualisation est aujourd'hui une démarche devenue courante qui peut être utile, toutefois, la multiplication des contrats ou l'empilement des dispositifs nuirait à la lisibilité et à l'efficacité de l'action publique.

En définitive, la territorialisation de l'action industrielle ne relève pas d'une solution technique, d'un schéma d'aménagement trop macroscopique ou d'une démarche toute faite. Elle dépend aussi de choix politiques, de hiérarchies de priorités assumées et très différenciées selon les territoires. C'est à cette condition qu'elle peut devenir autre chose qu'un simple mot d'ordre et constituer un véritable levier d'action publique.

FOCUS 3

Yves CROZET

Professeur émérite d'économie à Sciences-Po Lyon

Mesure de la production industrielle : quelques artefacts statistiques

Les thèmes de la désindustrialisation et de la réindustrialisation suscitent de nombreux débats. Pour les éclairer, il est utile de rappeler que la production industrielle et son poids dans le produit intérieur brut dépendent de l'instrument de mesure, la valeur ajoutée. Or cette dernière n'est pas une mesure physique, mais monétaire. Le jeu des prix relatifs ne doit donc pas être ignoré et il peut guider les choix des politiques publiques.

Ce que nous apprend la mesure de la valeur ajoutée

Le produit intérieur brut se calcule en faisant la somme des valeurs ajoutées[1] des entreprises d'un territoire donné. Pour les activités marchandes, cette valeur ajoutée est obtenue en soustrayant les consommations intermédiaires au chiffre d'affaires. Ce sont des valeurs monétaires que l'on peut décomposer en prix et en volumes.

La valeur ajoutée d'une entreprise ou d'une nation peut donc changer par le seul fait des prix relatifs. Ainsi, à volumes constants, un choc extérieur sur les prix de l'énergie accroît le coût des consommations intermédiaires et réduit la valeur ajoutée, s'il n'est pas possible de répercuter l'inflation sur les prix de vente. C'est ce qui s'est produit lors de la hausse des prix du gaz provoquée par la guerre en Ukraine. La forte baisse de la production industrielle allemande et italienne, beaucoup plus dépendante du gaz que la France ou l'Espagne, provient d'abord de cette brutale évolution, pas d'une baisse drastique des quantités vendues. Cela signifie qu'il faut relativiser l'idée que l'industrie allemande est durablement atteinte.

La désindustrialisation, un phénomène multifactoriel

Les prix relatifs jouent un rôle majeur dans les variations à court terme de la valeur ajoutée, mais à long terme, d'autres facteurs interviennent. Ils modifient à la fois les prix et les volumes. Dans tous les pays d'Europe, ils ont contribué à une réduction structurelle de la part de l'industrie dans le PIB.

La valeur ajoutée industrielle peut diminuer pour les raisons suivantes :

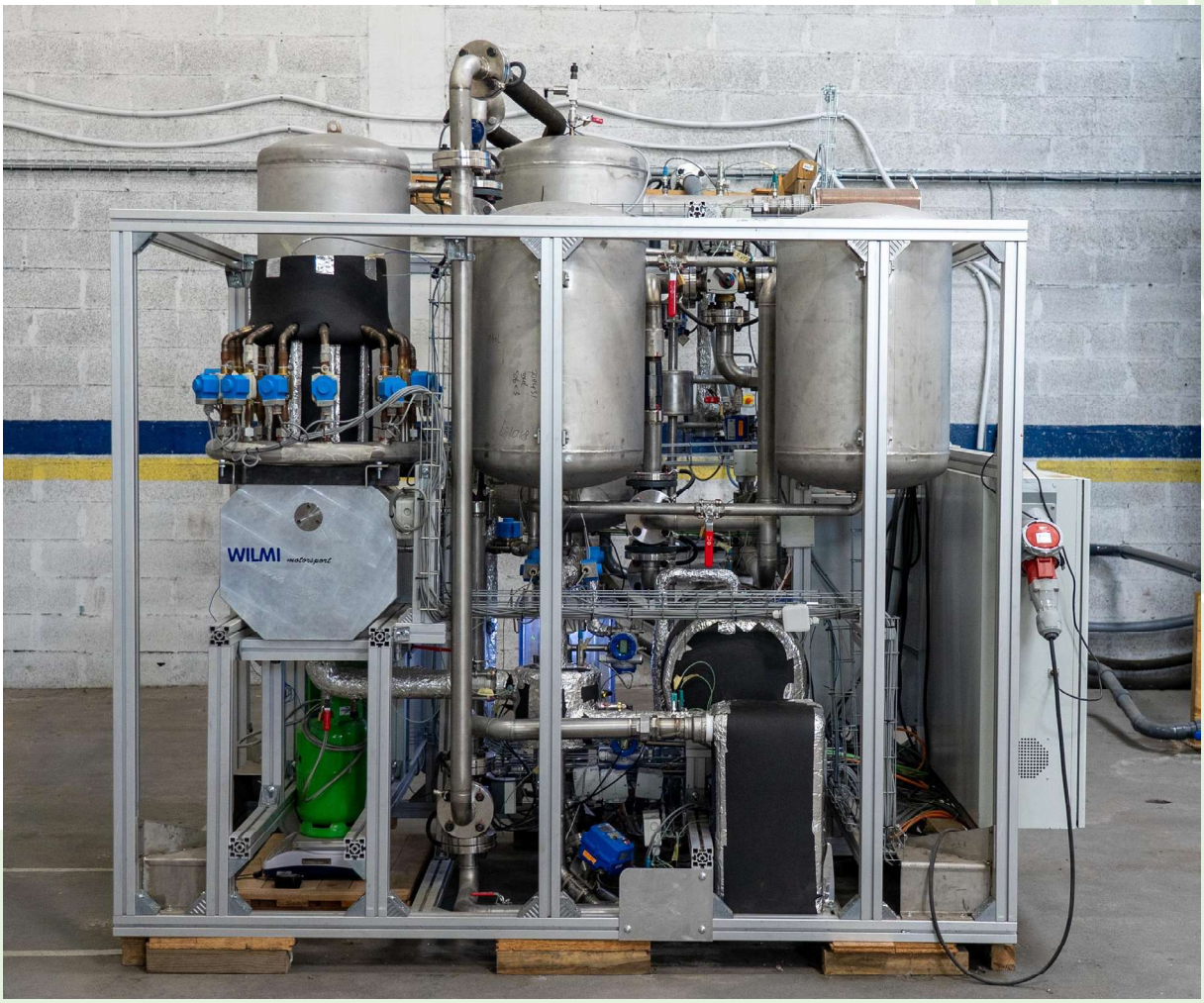
- une augmentation des volumes des consommations intermédiaires, notamment dans le cas d'externalisation. Quand une entreprise décide de faire appel à des sous-traitants pour réaliser la comptabilité, le transport ou le nettoyage, une partie de sa valeur ajoutée est transférée au secteur des services ;
- une augmentation des prix des consommations intermédiaires ;
- une réduction des volumes vendus. Cela peut provenir d'une baisse de la demande, mais aussi de la délocalisation de la production dans des pays à faible coût de main-d'œuvre ;
- la baisse des volumes peut aussi résulter d'une perte de compétitivité prix. La concurrence et/ou les gains de productivité insuffisants conduisent à la perte de marchés nationaux ou étrangers.

En France, tous ces facteurs se sont combinés pour que l'on puisse parler de désindustrialisation au triple sens du terme : baisse du nombre d'emplois industriels (-50 % depuis 1980), baisse de la valeur de la production industrielle (-5 % depuis 2000) et affaiblissement de son poids dans le PIB. Différentes études ont montré que l'externalisation explique environ 25 % de la perte de valeur ajoutée de l'industrie. Pour le reste, les délocalisations et la concurrence internationale se sont ajoutées à une faible progression de la demande intérieure, alors que les gains de productivité réduisaient mécaniquement les effectifs. Pour toutes ces raisons, croire à une réindustrialisation massive est une vue de l'esprit, mais cela ne doit pas conduire à l'immobilisme. Pour des raisons de souveraineté, par exemple, il est important que certaines filières industrielles subsistent en France (aéronautique, automobile, chimie…).

1 Cette valeur ajoutée est une variable clé, car c'est elle qui alimente les salaires (plus de 60 % du total), les prélèvements sociaux et fiscaux, les investissements, les profits et les charges financières.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur : décarbonation et numérique

Dans ce contexte, comment se pose la question en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ? L'industrie régionale, prise au sens large (incluant l'énergie), représente une faible part du PIB (moins de 10 %). Elle se concentre sur certains secteurs (sidérurgie, pétrochimie, aéronautique, électricité…) et lieux (Fos, Aix-Marseille, Tricastin, Vaucluse). La décarbonation est un enjeu majeur pour ces grandes firmes. Mais, comme l'indique la note rédigée par le conseil scientifique sur l'industrie, il est important de ne négliger ni le tissu des PME, ni, du fait de l'importance de l'externalisation, les entreprises de services liées à l'industrie. C'est le cas des data centers, nombreux à s'installer dans la région, pour profiter notamment de prix attractifs de l'électricité. Il est néanmoins nécessaire d'évaluer la contribution de ces activités au PIB régional, car des questions demeurent sur leurs impacts économiques, mais aussi écologiques.



Dispositif permettant de convertir les chaleurs fatales industrielles de basse température en électricité.

© Région Sud

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Une coopération entre experts du territoire au service de la connaissance et de l'action publique

› https://connaissance-territoire.maregionsud.fr

Composition du conseil scientifique

Laure CASANOVA – Coprésidente du conseil scientifique, maître de conférences en géographie à Avignon Université
Pierre VELTZ – Coprésident du conseil scientifique, ingénieur polytechnicien et docteur en sociologie
Sylvain BARONE – Directeur de recherche en science politique à l'INRAe
Jean-Noël CONSALES – Professeur des universités, chercheur en géographie à l'Université Lumière Lyon 2
Patrick CRIQUI – Directeur de recherche émérite au Laboratoire d'Économie Appliquée de Grenoble
Yves CROZET – Professeur émérite d'économie à Sciences-Po Lyon
Michel DIMOU – Professeur des universités en économie appliquée à l'Université de Toulon
Jean-Pierre GAUDIN – Politiste et urbaniste, professeur des universités émérite à Science-Po Aix
Joël GUIOT – Directeur de recherche émérite en géosciences de l'environnement à Aix-Marseille Université
Ingrid MAZZILI – Maître de conférences en sociologie à Aix-Marseille Université
Maurice OLIVE – Maître de conférences en sciences politiques à Aix-Marseille Université
Hélène REIGNER – Professeure des universités en urbanisme et aménagement à Aix-Marseille Université
Christine VOIRON-CANICIO – Professeure émérite en géographie à l'Université Côte d'Azur et membre du laboratoire ESPACE

Les contributions du conseil scientifique d'appui à la connaissance et à la planification stratégique s'inscrivent dans des cycles de travail thématiques dédiés à la modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). À ce titre, plusieurs temps d'échange sont organisés afin de favoriser le partage de connaissances scientifiques et techniques, et d'alimenter les discussions entre témoins invités, représentants des services techniques de la Région Sud et membres du conseil scientifique.

Coordination éditoriale : Philippe ROSSELLO – GeographR et Coline MIAS – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Conception graphique et mise en page : Clarisse ROBERT

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR